



RAPPORT ANNUEL 2007



La Mutuelle des municipalités du Québec



SOMMAIRE

Message du président du conseil et chef de la direction	2
Rapport de la directrice générale et chef de l'exploitation	4
Rapport des comités	8
Rapport des vérificateurs	11
Certificat de l'actuaire	11
États financiers	12
Conseil d'administration, conseil de direction et membres des comités	24
Glossaire	25

Rappelons-nous :
Le succès **Nous** appartient

PROFIL de l'entreprise

Créée en 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est la propriété des municipalités locales, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres-sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes d'assurance par le biais de la prévention.

La MMQ est dirigée par un conseil d'administration formé de représentants du milieu municipal et de l'industrie de l'assurance. Ses activités sont encadrées par deux comités statutaires et cinq comités de travail, chargés de veiller à certains aspects opérationnels. Elle se distingue notamment grâce à son programme exclusif de gestion de risques, qui lui permet de soutenir ses membres dans leurs efforts de prévention.

Les produits offerts par la MMQ comprennent l'assurance des biens, l'assurance de la responsabilité civile, l'assurance automobile ainsi qu'une gamme de protections complémentaires. Ils sont distribués par un réseau de cabinets de courtage d'assurances comptant plus de 115 points de vente, répartis dans toutes les régions du Québec.

MISSION de l'entreprise

Mettre le principe de la mutualité au service des municipalités, MRC et régies intermunicipales du Québec et les accompagner dans la recherche et la mise en œuvre de mesures de prévention, afin qu'en réduisant les risques liés à leurs activités, elles bénéficient d'un accès privilégié à des produits d'assurance adaptés à leurs besoins, et ce, à des conditions avantageuses.





« TEL UN BON VIN,
LA MMQ SE BONIFIE
ET S'ENRICHT
AVEC LE TEMPS.
À NOUS DE CÉLÉBRER
ET DE RESTER
UNIS AUTOUR DE
CETTE ADMIRABLE
RÉUSSITE. »

MESSAGE du président du conseil et chef de la direction

Fierté et satisfaction. Voilà les sentiments qui m'animent au terme de ce quatrième exercice complet. En 2007, la MMQ a franchi le cap des 900 membres-sociétaires et elle a continué de réaliser une performance remarquable, accumulant un bénéfice net de 6,1 millions de dollars comparativement à 4,4 millions l'année dernière. Une fois de plus, nos résultats d'exploitation ont dépassé les objectifs que nous nous étions fixés. Ce bilan me réjouit, car il confirme notre solidité, en plus de nous placer en excellente position pour l'avenir.

UNE RÉCOLTE PRÉCOCE

Nous avons jeté les bases de la MMQ en 2003, confiants que l'approche mutualiste représentait une avenue fort prometteuse pour améliorer les conditions auxquelles nous assurons nos municipalités, MRC et régies intermunicipales. Nous savions qu'il allait s'agir d'une œuvre de longue haleine. À l'image des viticulteurs, il nous fallait choisir un terroir dans lequel cultiver notre vigne. Nous avons choisi la prévention, un sol qui s'est révélé fertile. En effet, depuis notre création, nos résultats progressent constamment.

Grâce à cette progression, nous bénéficierons bientôt de l'un des plus attrayants avantages qu'offre l'appartenance à une mutuelle. En effet, dès décembre 2008, nos membres-sociétaires admissibles toucheront une ristourne. Je suis ravi que cette reconnaissance de la volonté et de l'engagement de nos membres-sociétaires puisse être accordée cinq ans seulement après l'émission de nos premières polices.

DES CONVICTIONS TRANSFORMÉES EN ACTIONS

L'attribution de ces ristournes est la preuve que nous avons fait collectivement nos devoirs. D'une part, depuis ses débuts, la MMQ n'a jamais cessé de demeurer fidèle à sa mission, qui consiste essentiellement à accompagner ses membres-sociétaires dans la recherche et la mise en œuvre de mesures de prévention. D'autre part, nos membres-sociétaires se sont montrés extrêmement collaborateurs, témoignant par le fait même de leur compréhension des principes mutualistes et de leur désir de favoriser le succès de *la solution qui leur appartient*.

La prévention se compose de simples gestes au quotidien, d'initiatives à petite ou grande échelle, de suivis et de consultations. Elle se nourrit aussi de vigilance, en particulier face à certains enjeux propres à notre milieu, tels que la sécurité incendie, la sécurité civile, la gestion de l'eau potable, l'émission des permis, la présence des cyanobactéries, pour ne nommer que ceux-là. À cet égard, je suis en mesure d'affirmer que la MMQ offre un soutien des plus entiers à ses membres-sociétaires. Cet appui se traduit par des conseils, de la formation, des politiques et des pistes de plans d'action, des moyens que nous offrons régulièrement à nos membres-sociétaires et pour lesquels ils sont enviés.

Pourquoi tant de gestes ? Parce que nous sommes réellement engagés dans la prévention et qu'elle constitue la clef de voûte de notre succès. Mais aussi parce que ces gestes reflètent les valeurs, simples et fortes, auxquelles nous adhérons sans compromis : la proximité, l'accompagnement, le bien commun et l'équité.

INCARNER NOS VALEURS POUR SUSCITER LA CONFIANCE

Nos valeurs inspirent notre approche de prévention, mais elles sont également au cœur de notre philosophie de gestion. En effet, nous ne devons jamais perdre de vue que la MMQ appartient à ses membres-sociétaires et que ceux-ci ont un droit de regard sur ses activités. De nombreux mécanismes ont été mis en place pour protéger leur bien commun, telle la présence de nombreux maires au sein du conseil d'administration et de nos divers comités. En 2007, nous avons franchi un pas de plus à cet égard en décidant de créer un comité de gouvernance. Ce comité, qui siégera à compter de 2008, s'assurera que la MMQ respecte les principes directeurs de saine gouvernance adoptés par le conseil, que ses gestionnaires agissent de manière prudente et diligente, et que ses activités sont gérées en conformité avec les lois et règlements qui la concernent.

Outre la création de ce comité, nous avons mené de nombreuses initiatives fructueuses en 2007. Nous avons mis sur pied notre propre service d'indemnisation afin que nos membres-sociétaires puissent retrouver l'esprit mutualiste lorsqu'ils font appel à nous lors d'un sinistre. Le lancement de notre site Web, la deuxième édition du *Mérite MMQ en gestion de risques* et de notre campagne annuelle de prévention et la poursuite de notre tournée des régions figurent également parmi nos principales réalisations.

Ces activités se veulent le reflet du soin que nous apportons à nos relations avec nos membres-sociétaires. Nous sommes conscients que cette dimension joue un rôle primordial dans nos succès, qui ne sauraient être aussi remarquables si nous ne savions pas entretenir la confiance. La proximité est fondamentale dans le mutualisme. C'est pourquoi nous nous efforçons de multiplier les interactions. À nos gestes de proximité s'ajoute le travail de nos courtiers membres de Groupe Ultima, qui sont proches de nos membres-sociétaires et qui connaissent leurs régions ainsi que leurs réalités.

DES GENS DE CŒUR ET D'ACTION

Nous devons la personnalité dynamique de la MMQ aux gens de cœur et d'action qui la composent, qu'il s'agisse de ses membres-sociétaires ou de celles et ceux qui participent plus étroitement à son développement, comme ses gestionnaires et les courtiers qui distribuent ses produits. Tous méritent des hommages bien sentis.

Je souhaite d'abord exprimer ma reconnaissance à mes collègues administrateurs et à tous les membres de nos comités pour leurs avis judicieux et leur apport inestimable.

J'aimerais évidemment souligner le leadership exemplaire de notre directrice générale et chef de l'exploitation, M^{me} Linda Daoust. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur cette gestionnaire dont les vastes compétences techniques s'additionnent à sa faculté de comprendre les particularités du milieu municipal. Je remercie également les membres de l'équipe dévouée qui épaulent M^{me} Daoust au quotidien ainsi que les courtiers et les membres du personnel de Groupe Ultima, gestionnaire et représentant autorisé de la MMQ. Leur appui nous est précieux.

Je salue enfin les préfets, maires et administrateurs des MRC, municipalités et régies intermunicipales membres de la MMQ pour leur loyauté et l'intérêt qu'ils manifestent à l'endroit de nos conseils, interventions et requêtes d'échanges.

UNE AVENTURE FRUCTUEUSE

Jusqu'ici nous avons pris grand soin de notre mutuelle et, avec les ristournes annoncées, nous récolterons les fruits de nos efforts et de notre discipline. J'ai la conviction que nos succès se poursuivront, pour autant que nous soyons toujours aussi nombreux au fil des ans à croire en l'approche mutualiste et à résister aux pressions du marché. Car notre réussite n'est pas fortuite. Elle se compose d'un assemblage d'efforts harmonisés, d'adhésions nombreuses et de saines pratiques de gestion, qui nous ont permis d'atteindre l'équilibre. Elle découle par ailleurs de l'authenticité dont nous faisons preuve dans toutes nos actions, reflet de la confiance qui nous anime.

Tel un bon vin, la MMQ se bonifie et s'enrichit avec le temps. Elle n'est pas à l'abri d'une année plus modeste, qui l'obligerait à puiser dans ses réserves, mais elle chemine, à la fois sereine et vigilante. La MMQ est *la solution qui nous appartient* et ses succès nous appartiennent aussi. À nous de les célébrer et de rester unis autour de cette admirable réussite.

Le président du conseil et chef de la direction,

Gérard Marinovich

« L'ATTRIBUTION DE
RISTOURNES EST
LA PREUVE QUE
NOUS AVONS FAIT
COLLECTIVEMENT
NOS DEVOIRS. »





« NOUS ENTENDONS
POURSUIVRE NOTRE
TRAVAIL AVEC LA MÊME
ARDEUR AFIN DE
PERMETTRE À NOS
MEMBRES-SOCIÉTAIRES
DE RÉCOLTER CE
QU'ILS ONT SEMÉ ET
DE LEUR DÉMONSTRER
QU'ILS ONT FAIT LE
BON CHOIX. »

RAPPORT de la directrice générale et chef de l'exploitation

La MMQ a une personnalité qui lui est propre. Comme elle appartient à ses membres-sociétaires, elle s'emploie à comprendre et à combler leurs besoins d'assurance. Sans nier la présence d'autres joueurs, elle garde l'œil sur ses activités afin de ne pas dévier de sa mission, axée essentiellement sur la prévention. De nouveau en 2007, nous en avons fait un peu plus pour aider nos membres-sociétaires à gérer leurs risques. Cette formule, qui fait notre force, a encore une fois produit des résultats remarquables.

Au cours de l'exercice 2007, notre volume de primes souscrites s'est accru de 7 %, passant de 22,9 millions de dollars à 24,5 millions. Cette croissance, comparable à celle affichée lors de l'exercice précédent, est tout à fait satisfaisante compte tenu de la stabilité de notre tarification et du fait que nous détenons la majeure partie du marché des municipalités locales, MRC et régies intermunicipales québécoises. Au 31 décembre 2007, nous comptons 917 membres-sociétaires, soit 26 de plus qu'à pareille date en 2006.

Notre bénéfice net s'est élevé à 6,1 millions de dollars, en hausse de 1,7 million par rapport à l'année dernière. Cette augmentation résulte de la croissance de nos revenus de placement, due elle-même à la hausse du capital investi et à une approche judicieuse en matière d'investissement. Elle découle également du fait que nous avons bénéficié de taux de réassurance plus avantageux, ayant choisi d'assumer une plus large part des risques que nous souscrivons.

Signe probable de l'efficacité de nos investissements en prévention, nous avons enregistré un taux de sinistres enviable, voire exceptionnel. Celui-ci s'est établi à 39,5 %, en hausse de 3,2 points seulement par rapport à 2006. Toutes catégories confondues, nous avons reçu 192 demandes d'indemnité de plus qu'en 2006. Cet accroissement s'explique en partie par le fait que nos membres-sociétaires sont désormais de plus en plus nombreux à déclarer tous les sinistres qu'ils subissent, qu'ils soient ou non supérieurs au montant de leur franchise. Nous les incitons à faire ainsi pour pouvoir disposer de données plus précises sur la sinistralité en milieu municipal et mieux cibler nos interventions préventives.

L'analyse de nos résultats techniques révèle plusieurs sinistres importants en assurance des biens, notamment quelques incendies majeurs et des dommages causés par des tempêtes de vent. En assurance de la responsabilité, nous demeurons préoccupés par les poursuites régulièrement engagées à la suite de combats d'incendie et par l'augmentation notable de celles consécutives à l'émission de permis municipaux. Ces faits appuient la nécessité de promouvoir la pertinence des schémas de couverture de risques incendie et la formation des inspecteurs municipaux.

Dans l'ensemble, nos dépenses d'exploitation ont été conformes à nos prévisions.

« DE NOUVEAU EN
2007, NOUS AVONS
FAIT UN PEU PLUS
POUR AIDER NOS
MEMBRES-SOCIÉTAIRES
À GÉRER LEURS
RISQUES. »

BILAN

Au 31 décembre 2007, notre encaisse et nos placements temporaires s'élevaient à 15,8 millions de dollars. Ces derniers sont constitués de dépôts à terme venant à échéance en 2008. Conformément à notre stratégie de placement, nous avons investi quelque 7,2 millions de dollars en obligations municipales en 2007. En raison de l'augmentation des sommes investies, nos revenus de placements se sont considérablement accrus.

À la fin de l'exercice, nos primes à recevoir se chiffraient à 8,4 millions de dollars, ce qui s'explique par le fait qu'un nombre important de nos polices prennent effet le 31 décembre.

Nos provisions pour sinistres non payés et frais de règlement, nettes de la part cédée à nos réassureurs, se sont élevées à 7,2 millions de dollars. On constate donc une certaine stabilisation des réserves totales comparativement à 2006 puisque l'écart des provisions nettes ne s'élève qu'à 222 422 \$.

Enfin, grâce à la qualité constante des résultats enregistrés par la MMQ depuis sa création, l'avoire des membres-sociétaires totalisait 13 millions de dollars à la fin de l'exercice, en hausse de 6,1 millions de dollars par rapport à 2006. Ainsi, conformément à nos plans initiaux, la MMQ est maintenant pleinement capitalisée.

LA PRÉVENTION, TOUJOURS EN ACTION

Nos activités en matière de gestion de risques n'ont pas ralenti en 2007. Au total, nous avons investi 664 338 \$ afin d'aider nos membres-sociétaires à prévenir le plus grand nombre de sinistres. Nous avons effectué 200 visites d'inspection et près de 150 visites préventives, en plus d'affiner la manière dont nous effectuons nos recommandations et nos suivis à la suite de ces interventions. Au-delà de 3 500 appels et courriels sont parvenus à notre service d'assistance.

Un conseiller en prévention spécialisé en sport et loisir s'est joint à nous en milieu d'année. Grâce à cette nouvelle ressource, nous pouvons désormais appuyer nos nombreux membres-sociétaires qui souhaitent améliorer la sécurité de leurs aires de jeu et mieux appliquer les normes en vigueur dans le domaine de la récréation et du loisir. Notre service de gestion des risques compte en outre un conseiller spécialisé en environnement et un autre, en sécurité incendie.

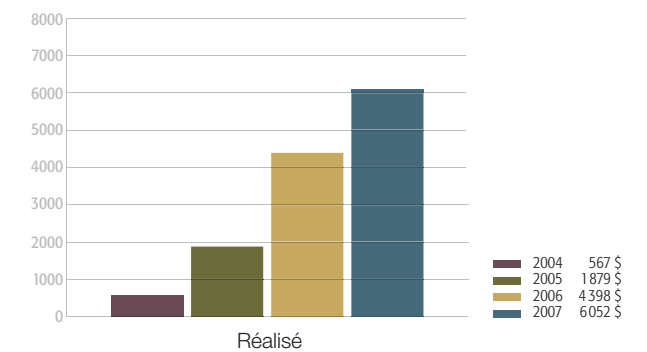
L'un des faits saillants de l'année en matière de prévention est l'adoption de notre politique de gestion des risques liés à l'eau potable. Cette politique, que nous avons établie sur la base d'engagements réciproques, vise à prévenir la matérialisation de risques graves par la mise en place de mesures de contrôle, de prévention et de sensibilisation.

Conscients du rôle important que joue la formation dans la prévention des sinistres, nous avons continué d'offrir une série d'ateliers de perfectionnement adaptés aux besoins du monde

municipal. Nous avons également subventionné l'inscription de nos membres-sociétaires à l'une des formations présentées par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et animé des cours en partenariat avec cet organisme.

Deux initiatives lancées l'année dernière ont été renouvelées, soit le *Mérite MMQ en gestion de risques*, remporté cette année par la MRC Nicolet-Yamaska, le Canton de Shefford et les villes de Lac-Saint-Joseph et de Matane, et notre campagne annuelle de prévention. Dans le cadre de la campagne 2007, intitulée *La sécurité dans les aires de jeu et de sport... Ça ne fait pas de mal !*, nous avons offert à nos membres-sociétaires une trousse de premiers soins et des conseils pratiques pour entretenir les aires de jeu et favoriser la pratique sécuritaire des sports durant la saison estivale.

BÉNÉFICE NET (en milliers de dollars)



BONIFICATION DE NOS ACTIVITÉS DE BASE

Au chapitre de la souscription, nous avons continué de bonifier notre police d'assurance La Municipale^{MC}, lancée en 2006. Les améliorations apportées comprennent l'ajout de l'avenant C-21, qui prend en charge les frais de justice associés à une poursuite criminelle découlant de l'application de la Loi C-21. De plus, sans modifier notre tarification, nous avons élargi la portée de nos garanties biens, responsabilité et crime. De concert avec les courtiers Ultima, nous avons travaillé à sensibiliser nos membres-sociétaires à l'importance de souscrire des montants de garantie suffisants pour assurer leurs biens et leur responsabilité.

La mise sur pied de notre propre service d'indemnisation est maintenant complétée. Après avoir rapatrié les dossiers confiés à l'externe, nous nous sommes attachés à créer nos propres procédures et à établir des normes de service afin que nos prestations soient toujours plus efficaces et empreintes de nos valeurs mutualistes. À l'automne, nous avons commencé à consulter nos membres-sociétaires afin d'évaluer la qualité des services offerts par cette nouvelle équipe interne. Nos résultats indiquent un taux de satisfaction dépassant 95 %. En cours d'année, nous avons confié la supervision de notre service de gestion de risques à notre directeur

de l'indemnisation, afin de tirer encore mieux parti des synergies établies entre ces deux équipes.

Enfin, nous avons poursuivi notre tournée des régions du Québec. Cette série de rencontres nous amène à dialoguer avec nos membres-sociétaires et leurs courtiers et à saisir diverses préoccupations régionales.

UNE NOUVELLE FENÊTRE SUR LA MMQ

La MMQ est désormais présente sur le Web. Notre site, qui se veut à la fois informatif et promotionnel, constitue une véritable mine de renseignements. On y traite notamment de prévention et de formation. Grâce à la zone qui leur est réservée, nos membres-sociétaires peuvent rapporter un sinistre et consulter une riche bibliothèque en ligne regroupant nos nombreuses publications. Évoluant sans cesse, nos multiples rubriques sont à l'image du bouillonnement qu'entraînent nos activités.

DE NOUVELLES ACTIONS PORTEUSES EN 2008

Au début de 2007, nous avons signifié notre volonté de remplir une série d'engagements porteurs de résultats. Nous y avons travaillé sans relâche, de sorte que nos membres-sociétaires profitent maintenant de produits et de services d'une qualité encore meilleure. L'énergie qui nous animait alors est aussi vive en 2008 tandis que nous visons des objectifs tout aussi stimulants.

Respectant notre engagement de transparence, nous communiquerons durant l'exercice les critères d'attribution et la formule de calcul qui détermineront le montant des ristournes que nous verserons à nos membres-sociétaires admissibles à compter du 31 décembre prochain. Ces premières ristournes couronneront cinq années de travail fructueux. Elles marqueront le début du processus qui nous permettra de récompenser graduellement nos membres-sociétaires pour leur participation engagée.

Ayant observé que la majorité des incendies de bâtiment qui nous sont rapportés prennent naissance dans les panneaux de distribution électrique, nous entreprendrons une vaste campagne d'inspection par thermographie. Cette campagne exclusive, qui s'échelonnera sur plusieurs années et fera partie de nos investissements en prévention, nous conduira à visiter plus de 2 300 bâtiments de grande valeur. Par cette initiative, nous visons à aider nos membres-sociétaires à protéger leur patrimoine architectural municipal.

Nous mettrons en place un centre d'appels auquel nos membres-sociétaires pourront s'adresser pour rapporter un sinistre ou obtenir des conseils de prévention. Grâce à ce centre, qui sera en activité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, nos conseillers en prévention pourront désormais être joints en cas d'urgence au même titre que nos experts en sinistres.

Un inspecteur viendra enrichir notre équipe de gestion des risques. Ses activités seront complémentaires de celles effectuées par notre partenaire externe chargé de faire nos visites d'inspection. Nous maintiendrons nos activités de formation auxquelles nous ajouterons un volet sport et loisir en partenariat avec la FQM, et nous continuerons à publier nos divers bulletins de prévention, qu'une majorité de nos membres-sociétaires ont dit apprécier lors d'un sondage effectué en cours d'année.

Déjà forts de notre complicité avec les maires et les préfets de nos municipalités et MRC membres, nous comptons consolider nos liens avec les directeurs généraux pour affiner notre compréhension des réalités quotidiennes du monde municipal.

Nous continuerons d'être attentifs aux besoins de nos membres-sociétaires et d'adapter, lorsque nécessaire, nos diverses garanties. Ces élargissements doivent cependant être pratiqués avec mesure pour ne pas compromettre la stabilité de notre tarification. Nous solliciterons de nouvelles ententes avec nos partenaires-assureurs dans le but d'offrir une gamme de produits toujours plus complète.

Notre service d'indemnisation poursuivra ses initiatives afin d'accélérer le traitement des demandes de règlement. De nouvelles ressources se joindront à l'équipe et nous offrirons une formation à nos experts en sinistres indépendants pour qu'ils puissent encore mieux incarner nos valeurs. Dans le but de mesurer le taux de satisfaction de nos membres-sociétaires, nous ferons l'envoi d'un questionnaire après chaque fermeture de dossier biens et automobile.

Enfin, nous animerons notre site Web en y affichant des informations toujours plus utiles et conviviales, et nous continuerons d'assister avec assiduité aux congrès et colloques du monde municipal local.

REMERCIEMENTS

Nos réalisations de 2007, et celles que nous comptons achever en 2008, ne pourraient être aussi abondantes sans les efforts conjugués de nombreuses personnes dévouées. J'aimerais souligner leur contribution.

Je remercie notre président du conseil et chef de la direction, M. Gérard Marinovich, nos administrateurs et tous les membres de nos comités de travail pour leurs recommandations et leurs conseils avisés. Ces personnes, qui proviennent du milieu municipal, du secteur de l'assurance et de domaines connexes, nous aident à avoir une vue d'ensemble sur nos activités et à élargir nos horizons. Leur apport est essentiel.

Je suis également reconnaissante envers les membres du personnel de Groupe Ultima qui interviennent dans la gestion de la MMQ et envers les courtiers membres de ce regroupement. Ensemble, ils forment une équipe de choix grâce à laquelle nos membres-sociétaires bénéficient de services attentionnés et hautement professionnels.

Je remercie en outre nos assureurs, réassureurs et fournisseurs partenaires qui, tout au long de l'année, nous apportent un soutien précieux et contribuent à la valorisation de notre offre de produits et de services.

Enfin, j'aimerais exprimer ma gratitude à l'endroit des préfets, maires, élus et dirigeants des municipalités, MRC et régies intermunicipales membres de la MMQ. Leurs points de vue éclairés guident nos décisions et nous permettent d'orienter nos actions dans le respect des ressources du milieu municipal local.

UNE CONFIANCE SEREINE

Le succès remporté par la MMQ jusqu'ici et, avant toute chose, le sentiment de faire œuvre utile sont de puissantes sources de motivation. Nous entendons poursuivre notre travail avec la même ardeur afin de permettre à nos membres-sociétaires de récolter ce qu'ils ont semé et de leur démontrer qu'ils ont fait le bon choix en décidant de se prendre en charge. Nous envisageons l'avenir avec optimisme et sérénité. Vigilants, nous continuons de changer le cours de l'histoire de l'assurance des municipalités au Québec.

La directrice générale et chef de l'exploitation,



Linda Daoust



RAPPORT des comités

Le conseil d'administration de la MMQ est appuyé par deux comités statutaires chargés de déterminer les politiques régissant le fonctionnement de l'entreprise, de veiller à la bonne conduite de ses affaires et d'examiner toute question particulière liée à ses activités. Cinq comités de travail ont également la tâche d'assister les gestionnaires du représentant autorisé de la MMQ. Des comités spéciaux peuvent être créés selon les besoins jugés nécessaires. Voici un aperçu des travaux réalisés par ces divers comités au cours de l'année 2007.

COMITÉS STATUTAIRES

Comité de déontologie

Le comité de déontologie veille à l'adoption des règles de déontologie et des règles pour l'application à la MMQ des dispositions de la *Loi sur les assurances*. Il doit veiller à l'application de ces règles et aviser sans délai le conseil d'administration de tout manquement grave. Ces règles portent notamment sur la conduite des administrateurs et dirigeants, sur la conduite de la MMQ avec des personnes qui lui sont intéressées ou avec des personnes qui sont liées à ses administrateurs ou à ses dirigeants, sur les formalités et les conditions des contrats avec des personnes intéressées et sur la protection des renseignements à caractère confidentiel dont la MMQ dispose sur ses membres-sociétaires.

En 2007, le comité a modifié la *Politique touchant les administrateurs, les dirigeants et les employés en matière d'éthique et de conflits d'intérêts* afin qu'elle inclue les employés du service de l'Indemnisation, nouvellement créé. La nouvelle version de la Politique a été transmise au personnel concerné et à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Par ailleurs, le comité a examiné une situation potentielle de conflit d'intérêts qui, toutefois, s'est révélée non fondée. Aucun autre cas réel, potentiel ou apparent de conflit d'intérêts ou de transaction intéressée n'a été relevé durant l'exercice. Conformément à la *Loi sur les assurances*, le comité a fait rapport à l'AMF.

Comité de vérification

Le comité de vérification a pour mandat de veiller à l'exactitude des états financiers. Il doit examiner tout état financier avant qu'il ne soit soumis au conseil d'administration, faire rectifier toute erreur ou renseignement inexact et en informer l'assemblée générale. Il s'assure également que la MMQ utilise des pratiques de gestion saines et prudentes. Il est chargé de signaler au conseil d'administration ou, si nécessaire, à l'Autorité des marchés financiers, toute pratique de gestion pouvant entraîner une détérioration de la situation financière de la MMQ.

Le comité de vérification a procédé à l'adoption des états financiers de la MMQ au 31 décembre 2007 à la suite des opinions favorables émises par l'actuaire désigné, M. Claude Émond, et par la firme Samson Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., à titre de vérificateur externe.

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité de prévention

Le comité de prévention a pour mission de proposer les orientations principales de la MMQ en matière de gestion de risques. Il définit les normes de prévention minimales devant être adoptées par les membres-sociétaires, détermine les interventions de la MMQ en matière de gestion de risques et oriente le contenu de la formation offerte. Le comité est également chargé d'établir le degré d'intervention de la MMQ à l'égard des questions d'ordre gouvernemental touchant le milieu municipal.

Durant l'exercice, le comité de prévention a continué d'orienter ses interventions en se basant sur les tendances observées par le comité d'indemnisation. En plus de veiller au respect du calendrier des visites d'inspection et de prévention, il a fait écho aux commentaires des membres-sociétaires en veillant à ce que le suivi de ces interventions soit amélioré.

Le comité a appuyé le service de la gestion des risques dans l'élaboration de sa campagne de prévention annuelle et la publication de nombreux bulletins de prévention. À la suggestion du comité, les membres-sociétaires ont reçu un classeur contenant les nombreux bulletins diffusés depuis la création de la MMQ. En outre, le comité a donné son aval à la tenue de la deuxième édition du *Mérite MMQ en gestion de risques*.

Le comité a également veillé à ce que la MMQ accentue le soutien qu'elle offre en matière de formation. Ce soutien accru a permis la création de nouveaux ateliers de perfectionnement, la promotion de diverses formations offertes par des organismes du milieu municipal et le renouvellement d'une offre d'aide financière aux membres-sociétaires.

Reconnaissant que la pratique d'activités sportives et la présence d'aires de jeu dans les parcs municipaux peuvent présenter des risques importants en matière de responsabilité civile, le comité a recommandé l'embauche d'un conseiller en prévention spécialisé en sport et loisir.

Comité de souscription

Le comité de souscription a la responsabilité de préparer et de soumettre au conseil d'administration toute modification touchant les normes de souscription, la tarification et les garanties offertes par la MMQ. En outre, lorsqu'il y a requête de la part d'un membre-sociétaire ou de son représentant, il est chargé de revoir les demandes d'assurance faisant l'objet d'un refus.

Au cours de l'année, le comité a recommandé la bonification de certaines garanties faisant partie de La Municipale^{MC}. Les améliorations proposées ont été communiquées aux membres-sociétaires au cours de l'été et ont pris effet le 1^{er} octobre 2007.

Le patrimoine et les responsabilités des membres-sociétaires évoluant constamment, la probabilité que ces derniers possèdent des montants de garantie insuffisants s'avère croissante. Le comité a donc conseillé au service de la souscription d'exercer une vigilance accrue à cet égard. Il a également recommandé au service de la gestion de risques de faire valoir aux membres-sociétaires l'importance de souscrire des montants de garantie proportionnels aux pertes auxquelles ils sont exposés en assurance des biens et de la responsabilité.

Le comité s'est assuré du bon déroulement de l'étude de la tarification qui, comme prévu, a débuté en 2007. Par ailleurs, le comité a effectué des démarches en collaboration avec le gestionnaire et représentant autorisé de la MMQ, Groupe Ultima inc., afin de trouver de nouveaux partenaires assureurs désireux d'accepter les risques ne pouvant être souscrits par la MMQ.

Enfin, le comité a autorisé la hausse du montant de la garantie couvrant les frais de justice découlant de poursuites en responsabilité civile.

Comité d'indemnisation

Le comité d'indemnisation a la responsabilité de préparer et de soumettre au conseil d'administration toute modification touchant les politiques de règlement de sinistres de la MMQ. En cas de différend entourant un règlement de sinistre, ou sur requête d'un membre-sociétaire ou de son représentant, le comité est chargé de réviser les dossiers et de voir à ce qu'ils soient réglés de manière juste et équitable. En outre, il intervient dans les dossiers dont la nature nécessite une expertise particulière.

Afin de veiller à la rentabilité de la MMQ, le comité s'est employé à analyser les sinistres survenus durant l'année. Il a, entre autres, étudié les causes des pertes les plus élevées et suivi les dossiers des membres-sociétaires ayant une forte sinistralité. Il a continué à faire part de ses observations au comité de prévention afin que ce dernier en tienne compte dans l'établissement des normes de prévention et dans les diverses stratégies d'accompagnement qu'il recommande.

Le comité a également veillé à la bonne marche de la mise sur pied du service d'indemnisation de la MMQ. Cette opération a englobé le rapatriement des dossiers de sinistre en voie de règlement, l'embauche de personnel et la révision des procédures. À la suggestion du comité et dans le but d'assurer la satisfaction des membres-sociétaires, la MMQ s'est dotée de normes de service élevées en matière de règlement de sinistres.

Vu l'importance que revêt le service offert aux membres-sociétaires, en particulier lors d'un règlement de sinistre, le comité a demandé au service d'indemnisation d'évaluer le taux de satisfaction des réclamants. Les premiers sondages ont été envoyés aléatoirement durant l'automne. Le comité préconise que tous les membres-sociétaires ayant été indemnisés pour des dommages directs reçoivent un questionnaire à partir de 2008.

Enfin, le comité a recommandé l'adoption de mesures visant à assurer la protection des faits et des renseignements en cas de poursuite visant plus d'un membre-sociétaire. Ces mesures visent à garantir à chacun une défense pleine et entière et un traitement impartial et équitable.

Comité de placements

Le comité de placements a la responsabilité de concevoir les politiques d'investissement de la MMQ et de les proposer au conseil d'administration. Il s'assure que les pratiques de l'entreprise en matière d'investissement sont conformes aux lois et règlements qui les régissent. Le comité est également chargé d'analyser le rendement des placements et de recommander des stratégies financières au conseil d'administration.

En 2007, le comité a choisi d'inclure des obligations municipales dans le portefeuille de placements de la MMQ. Ces nouveaux placements sont conformes à la politique d'investissement de la MMQ et respectent les principes de base observés au cours des années passées, soit la prudence, la rentabilité et l'appariement des échéances avec les flux de trésorerie prévus. Ils constituent des investissements à long terme et se veulent un autre reflet de l'engagement de la MMQ dans la vie des municipalités qui la composent.

Comité de réassurance

Le comité de réassurance a pour fonction de faire des recommandations au conseil sur les montants de rétention et de réassurance et de superviser les mandats confiés aux courtiers de réassurance. Il s'assure également que les normes de souscription de la MMQ sont conformes aux termes de ses traités de réassurance.

Le comité a recommandé le renouvellement des traités de réassurance selon la structure énoncée dans le programme adopté l'année dernière.

Comité spécial sur l'évaluation des services de gestion

La MMQ a le devoir et la responsabilité de s'assurer que les services offerts à ses membres respectent les termes du contrat de gestion et de courtage qu'elle a confié à Groupe Ultima Inc.

Le rapport présenté au conseil d'administration par le comité spécial sur l'évaluation des services de gestion en décembre 2007 conclut que la prestation offerte par Groupe Ultima Inc. et ses courtiers est conforme et, à maints égards, supérieure aux attentes décrites dans l'entente de service en vigueur.

RAPPORT des vérificateurs

AUX MEMBRES DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de La Mutuelle des municipalités du Québec au 31 décembre 2007 ainsi que les états des résultats et du résultat étendu, du surplus et de l'apport des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Mutuelle des municipalités du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de La Mutuelle des municipalités du Québec au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.

(signé)

Comptables agréés
Le 1^{er} février 2008

CERTIFICAT de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de La Mutuelle des municipalités du Québec au 31 décembre 2007 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuariaire reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Claude Émond, FICA, FSA

(signé)

Avalon Actuaire inc.
Le 1^{er} février 2008



ÉTAT des résultats et du résultat étendu de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
	\$	\$
Revenus		
Primes souscrites	24 464 497	22 875 409
Primes cédées	(4 930 636)	(7 582 405)
Primes nettes souscrites	19 533 861	15 293 004
Primes nettes acquises	18 727 888	14 702 265
Prestations sur polices		
Variation nette de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	222 422	1 043 291
Sinistres et frais de règlement	7 169 814	4 295 424
	7 392 236	5 338 715
Charges d'exploitation		
Commissions	4 850 127	4 568 372
Prévention des sinistres – annexe	664 338	612 182
Frais d'exploitation – annexe	762 984	553 984
	6 277 449	5 734 538
Résultats techniques	5 058 203	3 629 012
Revenus de placements	993 387	769 479
Bénéfice net et résultat étendu	6 051 590	4 398 491

ÉTAT du surplus et de l'apport des membres de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
	\$	\$
Surplus au début	6 826 653	2 428 162
Bénéfice net	6 051 590	4 398 491
Surplus à la fin	12 878 243	6 826 653

	2007	2006
	\$	\$
Apport des membres au début	89 100	86 300
Apport des membres au cours de l'exercice	2 900	2 800
Retrait des membres au cours de l'exercice	(300)	-
Apport des membres à la fin (917 membres en 2007 ; 891 membres en 2006)	91 700	89 100

BILAN

au 31 décembre 2007

	2007	2006
	\$	\$
Actif		
Encaisse	766 011	379 157
Placement temporaire (note 6)	15 065 000	16 565 000
Primes à recevoir	8 374 274	7 904 469
Comptes à recevoir	604 654	544 030
Charges payées d'avance	4 541	456
	24 814 480	25 393 112
Part des réassureurs dans les provisions pour : Sinistres non payés et frais de règlement (note 9)	2 487 409	2 845 944
Placements (note 7)	7 155 725	-
Frais de commissions différées	2 487 293	2 322 106
Frais de démarrage (note 8)	101 908	203 816
	37 046 815	30 764 978

	2007	2006
Passif		
Primes non acquises (note 10)	12 136 034	11 330 061
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 9)	9 683 783	9 819 896
Commissions à payer	1 716 886	1 620 464
Primes dues à des réassureurs	150 230	669 042
Créditeurs et charges à payer	389 939	409 762
	24 076 872	23 849 225

	2007	2006
Avoir des membres		
Surplus	12 878 243	6 826 653
Apport des membres	91 700	89 100
	12 969 943	6 915 753
	37 046 815	30 764 978

Engagements (note 14)

Au nom du conseil

Gérard Marinovich, président du conseil et chef de la direction
Jacques Bolduc, vice-président



ÉTAT des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	6 051 590	4 398 491
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissement des frais de démarrage	101 908	101 906
- Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	(113 519)	906 235
	6 039 979	5 406 632
Activités de financement		
Apport des membres	2 900	2 800
Retrait des membres	(300)	-
	2 600	2 800
Activités d'investissement		
Variation du placement temporaire	1 500 000	(5 250 000)
Acquisition de placements	(7 155 725)	-
	(5 655 725)	(5 250 000)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	386 854	159 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	379 157	219 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin*	766 011	379 157

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

NOTES complémentaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle des municipalités du Québec a été constituée le 17 novembre 2003 en vertu de la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'en vertu du *Code municipal du Québec*. L'activité principale de La Mutuelle des municipalités du Québec consiste à souscrire des produits d'assurance à ses membres.

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ ET DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

L'actuaire désigné est nommé par le Conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec. L'actuaire désigné a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire désigné doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse de l'actif, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Le passif des polices comprend les primes non acquises, les sinistres survenus mais non réglés et les frais de règlement, la part des primes non acquises, les sinistres survenus mais non réglés et les frais de règlement des réassureurs, les commissions différées ainsi que les frais d'acquisition différés.

Les services des vérificateurs externes ont été retenus par les membres lors de l'assemblée générale. La mission des vérificateurs externes consiste à mener une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et à émettre aux membres leur rapport sur ces états. Dans le cadre de leur mission de vérification, les vérificateurs considèrent le travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de La Mutuelle des municipalités du Québec. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Mutuelle des municipalités du Québec a adopté les recommandations suivantes du Manuel de l'ICCA :

Instruments financiers

a) **Le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».** Ce chapitre énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers. Conformément à la nouvelle norme, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs ou des passifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) **Le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu ».** Ce chapitre énonce des recommandations à l'égard de l'information à fournir et de la présentation concernant le résultat étendu et ses composantes. Le résultat étendu correspond à la variation de l'avoir des membres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les membres. Ces opérations et ces événements incluent certains revenus, charges, gains et pertes non réalisés qui auparavant n'étaient pas comptabilisés dans les résultats.

c) **Le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – Information à fournir et présentation ».** Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

La Mutuelle des municipalités du Québec a effectué les classements suivants :

L'encaisse et le placement temporaire sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Les primes à recevoir et les comptes à recevoir sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions à payer, les primes dues à des réassureurs et les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Achats ou ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison

Les achats et les ventes avec délai normalisé de livraison portant sur des actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés à la date de transaction, soit la date à laquelle La Mutuelle des municipalités du Québec s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Mutuelle des municipalités du Québec utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Instruments financiers

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers – présentation » et le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, La Mutuelle des municipalités du Québec adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} janvier 2008. Le chapitre 3862, qui traite des informations à fournir à l'égard des instruments financiers, impose aux entités de fournir des informations au sujet de : a) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de l'exercice et à la date de bilan, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863 comporte les mêmes exigences en matière de présentation des instruments financiers que le chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'une entité.

La Mutuelle des municipalités du Québec évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers.

5. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Frais de démarrage

Les frais de démarrage sont constitués d'honoraires professionnels et d'autres frais engagés pour démarrer La Mutuelle des municipalités du Québec. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur sur les actifs à long terme est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur sur les actifs à long terme constatée est mesurée comme étant l'excédent de leur valeur comptable sur leur juste valeur.

Réassurance

La Mutuelle des municipalités du Québec présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de polices. Les opérations de réassurance ne libèrent pas La Mutuelle des municipalités du Québec de ses obligations auprès des titulaires de polices.

Dans le but de limiter le risque potentiel encouru, La Mutuelle des municipalités du Québec suit une politique de cession en réassurance au-delà de 250 000 \$ pour chaque perte ou événement.

Au-delà de celle-ci, un ensemble de traités en excédents, catastrophes et facultatifs permettent de réunir la capacité en réassurance nécessaire aux opérations de La Mutuelle des municipalités du Québec.

Les limites d'assurances autorisées pour chaque catégorie sont les suivantes :

Responsabilités –	
excluant automobile	3 000 000 \$
Responsabilité civile –	
automobile	2 000 000 \$
Détournement	500 000 \$
Bâtiment et contenu	10 000 000 \$
Autres garanties	1 000 000 \$

Certaines polices sont émises avec des montants de protection supérieurs à 10 000 000 \$ pour les bâtiments et contenu. Dans ces derniers cas, ces montants font l'objet d'une réassurance sur base facultative.

Soldes liés aux primes

a) Primes et primes non acquises

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture de la police. Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

b) Frais de commissions différées

Les commissions associées à l'acquisition de primes sont différées et amorties sur la durée des polices connexes dans la mesure où elles sont jugées récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes ainsi que des revenus de placements prévus.

Soldes liés aux sinistres

a) Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été rapportés ou non à La Mutuelle des municipalités du Québec. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations. Une provision pour sinistres et frais de règlement est incluse pour les sinistres encourus mais non rapportés, basée sur l'expérience antérieure. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice. Par conséquent, les sinistres et frais de règlement sont déduits des revenus lorsque encourus. Une provision est établie pour les frais externes de règlement.

b) Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par La Mutuelle des municipalités du Québec pour déterminer le passif connexe.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

6. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 4,27 % et vient à échéance le 2 juin 2008.

7. PLACEMENTS

	2007	2006
	\$	\$
Obligations municipales	7 155 725	-

Valeur nominale de 7 172 000 \$; taux d'intérêt stipulés de 3,25 % à 6,40 % ; taux d'intérêt effectifs de 3,80 % à 4,64 % et valeur de marché de 7 126 353 \$.

Les placements détenus au 31 décembre 2007 viennent à échéance comme suit :

	\$
Échéance de 2009 à 2010	4 668 980
Échéance de 2011 à 2012	1 518 374
Échéance de 2013 à 2017	968 371
	7 155 725

8. FRAIS DE DÉMARRAGE

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Frais de démarrage	509 538	407 630	101 908	203 816

9. SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est établie à la valeur actualisée conformément aux principes actuariels généralement reconnus selon les normes établies par l'ICA.



L'évolution de la provision au titre des sinistres et frais de règlement inscrite au bilan de même que son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement au début, nette	6 973 952	5 930 661
Diminution des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	(308 119)	(356 655)
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	7 700 355	5 695 369
Sommes versées à l'égard de sinistres subis :		
- durant l'exercice en cours	(3 447 109)	(1 645 735)
- au cours des exercices précédents	(3 722 705)	(2 649 688)
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement à la fin, nette	7 196 374	6 973 952
- Part des réassureurs	2 487 409	2 845 944
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement à la fin, brute	9 683 783	9 819 896

10. PRIMES NON ACQUISES

La Mutuelle des municipalités du Québec s'expose à un risque de prix dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes. Une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Par ailleurs, la Convention des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que du *Code municipal du Québec* prévoit des cotisations automatiques auprès de ses membres en cas d'insuffisance de fonds et l'obligation de demeurer membre pendant cinq ans. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent bilan.

11. IMPÔT SUR LE REVENU, TAXE SUR LE CAPITAL ET TAXE COMPENSATOIRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et la *Loi sur les impôts du Québec*, La Mutuelle des municipalités du Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial ainsi que de la taxe sur le capital et de la taxe compensatoire des institutions financières.

12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2007	2006
	\$	\$
Primes à recevoir	(469 805)	(386 369)
Comptes à recevoir	(60 624)	(423 469)
Charges payées d'avance	(4 085)	28 973
Part des réassureurs dans la provision pour : Sinistres non payés et frais de règlement	358 535	(444 199)
Frais de commissions différées	(165 187)	(121 124)
Primes non acquises	805 973	590 739
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	(136 113)	1 487 490
Commissions à payer	96 422	79 241
Primes dues à des réassureurs	(518 812)	164 697
Créditeurs et charges à payer	(19 823)	(69 744)
	(113 519)	906 235

13. LETTRE DE GARANTIE

La Mutuelle des municipalités du Québec a obtenu une lettre de garantie de 2 500 000 \$ auprès d'une institution financière. Les fonds provenant de ce crédit ne peuvent être versés que sur demande de l'Autorité des marchés financiers. Ce crédit porte intérêt au taux préférentiel de l'institution financière. L'émission de la lettre de garantie comporte des frais fixes.

14. ENGAGEMENTS

La Mutuelle des municipalités du Québec est liée contractuellement pour la distribution et la gestion de ses opérations d'assurance pour une période se terminant le 31 décembre 2008, plus une option de renouvellement de cinq ans moyennant une commission de 20,5 % des primes de souscription.

La Mutuelle des municipalités du Québec est aussi liée contractuellement par une entente de veille stratégique pour une période se terminant le 31 décembre 2008. Les frais s'élèveront à 50 000 \$ pour 2008. La Mutuelle des municipalités du Québec loue du matériel roulant et des locaux en vertu de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance de décembre 2008 à avril 2010. Les loyers futurs s'élèveront à 110 815 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

2008	2009	2010
97 684 \$	10 548 \$	2 583 \$



15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

La Mutuelle des municipalités du Québec gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie. Il est impossible de supprimer totalement les risques mais on peut les gérer grâce aux politiques de placements.

Juste valeur

Les justes valeurs des primes à recevoir, des comptes à recevoir, des commissions à payer, des primes dues à des réassureurs et des créiteurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements divulgués à la note 7 est établie à partir des valeurs à la cote.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

PRÉVENTION DES SINISTRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
	\$	\$
Prévention des sinistres		
Relations avec les membres	210 327	230 921
Inspections	177 727	140 698
Conseillers en prévention	148 222	132 202
Frais de déplacement	56 724	40 860
Honoraires professionnels	50 000	60 000
Frais administratifs	21 338	7 501
	664 338	612 182

FRAIS D'EXPLOITATION

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
	\$	\$
Frais d'exploitation		
Honoraires professionnels	137 070	100 794
Amortissement des frais de démarrage	101 908	101 906
Conception et rédaction	77 572	28 677
Frais de comités	73 398	63 103
Publicité	59 817	55 436
Site Internet	54 055	-
Frais bancaires	50 162	50 000
Assurances	40 047	28 177
Papeterie et impression	30 267	33 625
Partenariat d'affaires	27 507	10 304
Frais de déplacement	22 845	16 197
Congrès	21 928	28 057
Frais de sondage	20 232	10 642
Frais administratifs	16 015	15 622
Frais de représentation	13 515	8 552
Cotisations et abonnements	12 023	8 903
Autres	462	558
Plan de répartition des risques	4 161	(6 569)
	762 984	553 984





- | | | | |
|--|---|---|---|
| 1 – Gérard Marinovich
Maire de Eastman | 3 – Michel Giroux
Maire de Lac-Beauport
et préfet de la MRC
La-Jacques-Cartier | 5 – Raymond Medza
Directeur général retraité
du Bureau d'assurance
du Canada | 8 – Jacques Bolduc
Actuaire-conseil |
| 2 – Richard Lehoux
Maire de Saint-Elzéar
et préfet de la MRC
La Nouvelle-Beauce | 4 – Linda Daoust*
Directrice générale et
chef de l'exploitation | 6 – Denis R. Boucher
Comptable agréé | 9 – Jacques Marcotte
Maire de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier |
| | | 7 – Pierre Mireault
Maire de Sainte-Julienne | 10 – Michel Gilbert
Maire de Mont-Saint-Hilaire |

CONSEIL de direction

Gérard Marinovich
Président et chef de la direction

Jacques Bolduc
Vice-président

Michel Giroux
Secrétaire-trésorier

Richard Lehoux
Vice-président

Linda Daoust*
Directrice générale et chef
de l'exploitation

MEMBRES des comités

COMITÉS STATUTAIRES

Comité de déontologie
Raymond Medza (président)
Michel Giroux
Richard Lehoux

Comité de vérification
Jacques Bolduc (président)
Denis R. Boucher
Michel Giroux
Jacques Marcotte

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité de prévention
Gérard Marinovich (président)
Michel Fernet^I
Michel Gilbert
Gilles Lemieux^{II}
Donald Martel^{III}
Hubert Poirier^{IV}

Comité de souscription
Richard Lehoux (président)
Jacques Marcotte
Raymond Medza

Comité d'indemnisation
Michel Giroux (président)
Rémi Moreau^V
Jean-Noël Ouellet^{VI}
Pierre Mireault

Comité de placements
Jacques Bolduc (président)
Jacques Marcotte

Comité de réassurance
Raymond Medza (président)
Denis R. Boucher
Richard Lehoux

**Comité spécial sur
l'évaluation des
services de gestion**
Raymond Medza

* Non-administrateur
^I Président, DLR services conseils
^{II} Directeur, Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique
^{III} Directeur général, MRC Nicolet-Yamaska
^{IV} Directeur général, municipalité Les-Îles-de-la-Madeleine
^V Rédacteur en chef, *Assurances et gestion des risques*, HEC Montréal
^{VI} Ex-administrateur de la MMQ

GLOSSAIRE

Apport des membres

Contribution initiale de 100 \$ par membre-sociétaire versée lors de son adhésion.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme chargé d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôt – sauf les banques à charte fédérale – et de la distribution de produits et services financiers.

Avoir des membres

Sommes constituées des apports versés par les membres-sociétaires et des surplus non distribués.

Bénéfice net

Excédent du total des revenus d'un exercice financier sur le total des charges de cet exercice, dont les prestations sur polices et les charges d'exploitation.

Charges d'exploitation

Ensemble des coûts engagés dans le cadre des activités courantes de la MMQ.

Commission

Rémunération offerte, par exemple à un agent ou à un courtier, et établie au moyen d'un pourcentage appliqué au montant de la prime payée par un membre-sociétaire.

Coûts de règlement

Indemnités et frais engagés pour régler un sinistre.

Encaisse

Sommes incluses dans la caisse et les comptes bancaires de la MMQ.

Flux de trésorerie

Encaissements et décaissements provenant des activités d'exploitation, de financement et d'investissement de la MMQ.

Frais de règlement

Frais engagés dans le règlement d'un sinistre, notamment les frais d'expertise, les frais de justice et les honoraires d'avocat.

Franchise

Part des dommages couverts qu'un membre-sociétaire conserve à sa charge.

ICA

Institut canadien des actuaires.

ICCA

Institut Canadien des Comptables Agréés.

Normes de déontologie

Ensemble des règles régissant la conduite des administrateurs et dirigeants de la MMQ conformément aux dispositions de la *Loi sur les assurances*.

Normes de prévention

Ensemble des mesures de prévention minimales définies par la MMQ afin d'éviter les sinistres ou d'en réduire la fréquence et la gravité.

Normes de souscription

Ensemble des paramètres auxquels se réfèrent les souscripteurs de la MMQ pour accepter ou refuser un risque.

Politique d'investissement

Stratégies et ensemble de règles qui régissent le placement des capitaux de la MMQ.

Prestations sur police

Sommes constituées de l'ensemble des provisions pour sinistres en voie de règlement et des indemnités et frais de règlement payés.

Primes à recevoir

Primes restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

Primes acquises

Portion de la prime correspondant à la durée courue par un risque à la fin de l'exercice.

Primes cédées (en réassurance)

Partie de la prime souscrite cédée aux réassureurs liée à la cession des risques au-delà d'un montant d'assurance déterminé par sinistre, dans chaque catégorie d'assurance.

Primes non acquises

Portion de la prime correspondant à la durée non courue par un risque à la fin de l'exercice.

Primes souscrites

Total des primes facturées aux membres-sociétaires au cours de l'exercice en contrepartie des garanties qui leur sont accordées en vertu de leur contrat d'assurance.

Provisions pour sinistres non payés et frais de règlement

Somme mise en réserve par un assureur afin de couvrir les indemnités et les frais de règlement qu'il s'attend à devoir verser au titre des sinistres, en voie de règlement ou non déclarés, survenus durant la fin de l'exercice.

Résultats techniques

Solde des opérations courantes de la MMQ avant la constatation des revenus de placement.

Surplus

Somme des bénéfices ou pertes nets de la MMQ depuis sa création.

Taux de sinistres net

Rapport, net de réassurance, des prestations sur polices aux primes acquises.



LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Représentant autorisé :

Groupe Ultima inc.

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 210, Montréal (Québec) H1M 3S3

Téléphone : 1 866 662-0661 • Télécopieur : 1 800 808-8418

www.mutuellemmq.com

infoPREVENTION@mutuellemmq.com



La Mutuelle des municipalités du Québec